Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-150-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-150

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2026-2027 (C.L.A.S.) – Subventions allouées aux porteurs des actions C.L.A.S. par la commune et subventions à percevoir par la commune

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

2026-150

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code d'action sociale et des familles,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Sarcelles en date du 12 mars 2025 concernant le déploiement de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu les dossiers de demande de subventions déposés par les associations,

Considérant l'avis favorable de la cellule départementale et l'intérêt communal que présentent les projets proposés par les associations,

Sur le rapport présenté par Christine CHAMPEL, Adjointe au Maire, chargée de l'éducation et des relations parents professeurs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'attribuer aux porteurs des projets concernés les montants des subventions désignés dans le tableau « Annexe 1 ».

Article 2 : De donner acte de l'information relative aux subventions accordées par l'État (ANCT et CAF), au titre du co-financement des actions menées par les services municipaux, inscrites au tableau « Annexe 2 ».

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes aux actions visées à l'article 1, selon le modèle joint en « Annexe 3 », avec les bénéficiaires concernés.

Article 4 : D'imputer la dépense d'un montant total de 24 000 euros au budget communal.

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-150

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à recouvrer les subventions accordées par l'État (ANCT et CAF) et tous autres partenaires financiers concernés au titre du co-financement des actions menées par les services municipaux.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 15.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation